



Procédure N°2024-04

CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Acte d'Engagement

Objet du concours

Concours de maîtrise d'œuvre pour la création d'un parc urbain au cœur de ville.

Maître d'ouvrage

Commune de Jurançon
Adresse : 6 rue Charles de Gaulle 64110 JURANÇON
Téléphone : +33 0559981970

Procédure de passation

Concours de maîtrise d'œuvre qui sera suivi d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables – Articles R. 2122-1 à R. 2122-11 du Code de la commande publique.

Programme

Création d'un parc urbain du cœur de ville, au sein d'une parcelle de 4 400 m², reliant les places du Junqué et du Bernet. Ce parc longera un ensemble de logements réalisés en concomitance avec celle du parc.

Personne habilitée à donner les renseignements

Service Commande publique de la mairie de Jurançon

Comptable public assignataire des paiements

Service de Gestion Comptable 1 rue Alfaz del Pi 64230 LESCAR

Sommaire

1. Candidat	3
2. Objet du concours	4
2.1 Caractéristiques principales et conditions d'exécution	4
2.2 Délais d'exécution du concours	4
3. Engagement des candidats	4
3.1 Catégorie d'ouvrage	4
3.2 Livrables	4
4. Délais	4
4.1 Délais d'exécution	4
4.2 Fourniture de documents par le candidat	5
5. Engagement sur le coût des travaux	5
6. Montant des honoraires	5
6.1 Prime versée aux participants	5
6.2 Montant prévisionnel du forfait de rémunération pour le futur marché de maîtrise d'œuvre	6
7. Signature du candidat	6

1. Candidat

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières et des documents qui sont mentionnés au présent document,

- Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de ma participation au concours, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.
- Je CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de ma participation au concours, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du concours a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

Le signataire :

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

Le mandataire (1) :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

.....

Adresse de l'établissement :

.....

.....

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....

.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

SIRET :

APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Références bancaires :

IBAN :

BIC :

2. Objet du concours

2.1 Caractéristiques principales et conditions d'exécution

Création d'un parc urbain du cœur de ville, au sein d'une parcelle de 4 400 m² environ, reliant les places du Junqué et du Bernet. Ce parc longera un ensemble de logements réalisés en concomitance avec celle du parc.

2.2 Délais d'exécution du concours

Le concours se déroulera en deux phases :

- Une phase de sélection de trois équipes candidates sur la base d'une note d'intention
- Une phase de choix de l'équipe sélectionnée pour conclure un marché de maîtrise d'œuvre, sur la base d'esquisse et d'une votation citoyenne.

3. Engagement des candidats

3.1 Catégorie d'ouvrage

La mission de maîtrise d'œuvre portera sur un ouvrage de type infrastructure neuve.

3.2 Livrables

Les candidats s'engagent à livrer :

- Phase 1 : Une note d'intention détaillée pour le projet envisagé
- Phase 2 : Une esquisse, une note explicative, une vidéo et un panneau de présentation du projet

4. Délais

4.1 Délais d'exécution

La période de concours est estimée à 4 mois, pour un choix du lauréat du concours début juillet 2024.

Phase 1	
Préparation des dossiers par les participants au concours	16 avril 2024
Avis du jury et notification aux candidats retenus pour la phase 2	26 avril 2024
Phase 2	
Remise de l'esquisse	27 mai 2024
Analyse de la conformité des esquisses	03 juin 2024
Mise au vote de la population	Du 03 juin au 30 juin 2024
Désignation du lauréat du concours	08 juillet 2024

Le futur marché de maîtrise d'œuvre s'inscrit dans une durée prévisionnelle globale de 9 mois. Les délais d'exécution des différentes missions du futur maître d'œuvre seront fixés par le pouvoir adjudicateur.

4.2 Fourniture de documents par le candidat

Dans le cadre du concours, le candidat devra transmettre tous les documents écrits ou dessinés, résultant de ses études, par voie électronique, à l'adresse suivante : <http://https://demat-ampa.fr>

Pour la transmission des documents d'études, tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard *.zip (lisibles par Winzip, Quickzip)
- Adobe® Acrobat® *.pdf (lisibles par le logiciel Adobe Reader)
- *.doc ou *.xls version 2000-2003 (lisibles par Microsoft Office ou OpenOffice)
- Rich Text Format *.rtf
- Le cas échéant le format DWG et / ou DXF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWG viewer,...).

Le prestataire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de ses études par un anti-virus.

En cas de difficulté de récupération ou détection de virus, le candidat devra prendre toutes les mesures nécessaires pour transmettre au jury, l'ensemble de ces données soit par la voie électronique, soit sur un support physique électronique lisible et sain dans un délai de 2 jours ouvrés. En cas de retard dans la transmission de ce support, le jury se réserve, s'il y a lieu, l'application de pénalités de retard. Il appartiendra au candidat de s'assurer que la transmission de ces documents sous la forme dématérialisée a bien été effectuée auprès des intéressés.

5. Engagement sur le coût des travaux

L'estimation des travaux fixée par l'acheteur est de : 360.000 € HT, honoraire du futur maître d'œuvre inclus.

L'article *Engagement du futur maître d'œuvre avant l'établissement du coût prévisionnel* détermine l'engagement du maître d'œuvre au respect de cette estimation.

L'engagement du futur maître d'œuvre de respecter le coût prévisionnel des travaux sera arrêté à la remise du projet.

6. Montant des honoraires

6.1 Prime versée aux participants

Le montant de la prime versée à chaque candidat admis à concourir est de **5 000 € hors taxe**, versée par mandat administratif.

Cette prime pourra être réduite conformément aux dispositions du jury lorsque le concurrent n'aura pas fourni les prestations demandées.

Les sommes reçues par le candidat au titre de l'indemnisation au concours, selon la répartition suivante, seront en conséquence déduites des sommes à régler au futur maître d'œuvre.

Désignation des cotraitants	Montant HT (€)	Montant TVA €)	Montant TTC (€)
Cotraitant n°1
Cotraitant n°2
.....
.....
TOTAL

La rémunération du futur marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue par l'attributaire.

Le montant de la rémunération fixé ci-après rémunère le futur maître d'œuvre pour l'ensemble des missions listées au CCP ci-joint, et, y compris les missions ayant fait l'objet du concours.

6.2 Montant prévisionnel du forfait de rémunération pour le futur marché de maîtrise d'œuvre

Le montant prévisionnel de la rémunération du futur maître d'œuvre s'élève à la somme forfaitaire indiqué ci-après. Montant exprimé en euros :

Total Hors Taxe (en chiffres) :€

Montant TVA au taux de 20,00 % :€

Montant TTC (en chiffres) :€

Montant TTC (en lettres) :€

Ce montant est provisoire.

La rémunération définitive du futur maître d'œuvre est arrêtée par voie d'acte modificatif au plus tard à la remise du projet.

7. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature du présent document vaut acceptation de toutes les pièces relatives au contenu et à l'organisation de ce concours de maîtrise d'œuvre.

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement :

Fait en un seul original

A :

Le

Mention(s) manuscrite(s)

« *Lu et approuvé* »

Signature :